

CONSEIL MUNICIPAL ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2023, À 19 H TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 5 avril 2023. Sont présents à cette séance : madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN et NATHALIE DENAULT, monsieur le conseiller GAÉTAN GRAVELINE, PHILIPPE OUELLET et DAVE HÉRAULT

ABSENTE: DEBBIE LAPORTE

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière, madame NAOMIE RIVET.

Également présent : 1 citoyen

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 1er mars 2023
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5.1. Assignation des responsabilités et comités aux conseillers
- **5.2.** Système de caméra de sécurité pour le garage municipal et la caserne de pompier
- **5.3.** Demande de subvention du programme *Projets structurants FRR* Volet 2
- 5.4. Contrat d'assurances collectives— achat regroupé Solution UMQ
- 5.5. Résolution d'appui— Valorisation énergétique des déchets
- 5.6. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- **5.7.** Appui à la MRC de Lotbinière— Encadrement de l'utilisation des Biosolides municipaux
- **5.8.** Avis de motion Règlement 2023-265 sur les démolitions des immeubles patrimoniaux
- **5.9.** Frais d'utilisations pour carte de crédit

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **6.1.** Adoption du rapport annuel pour l'année 2022— Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
- 6.2. Résolution- Nouveau pompier
- 7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1. Achat de balais
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU
- 9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1. Projet de subdivision
- 11. LOISIRS ET CULTURE
- 12. FINANCES
 - **12.1.** Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs de mars 2023
- 13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
- 14. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL
- 15. INFORMATION MRC DE PONTIAC
- 16. CORRESPONDANCE
- 17. SUIVI DE DOSSIERS
- 18. VARIA
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2023, À 19 h TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, madame la maire CHRISTINE FRANCOEUR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-04-032

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de

Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre

du jour;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**

Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les

sujets suivants:

| CHRISTINE FRANCOEUR | | | |
|------------------------------------|---|---|---------------------------------|
| CHRISTINE I NANCOLOR | | | - GDG |
| Maire | | | - 909 |
| IVIAIIC | | | |
| | | | |
| | | | |
| DAVE HÉRAULT | | | |
| Responsable : Aréna | | | |
| | | | |
| Comité : Consultatif en urbanisme | | | |
| | | | |
| PHILIPPE OUELLET | | | |
| | | | |
| Responsable du Service incendie | | | |
| et de la Sécurité civile | | | |
| | | | |
| Responsable des Parcs et Aréna | | | |
| GAÉTAN GRAVELINE | | | |
| | | | - Sécurité publique |
| Responsable des Matières | | | |
| résiduelles (déchets, recyclage et | | | |
| composte) | | | |
| Comité : Consultatif en urbanisme | | | |
| et Chute Coulonge | | | |
| | | | |
| DEBBIE LAPORTE | | | |
| | | | ABSENTE |
| Responsable du OH et Parcs | | | |
| Comité : Ressources humaines | | | |
| | | | |
| NATHALIE DENAULT | | | |
| | | | AGA – Aréna le 20 avril à 18h00 |
| Responsable des Finances, Voirie | | | |
| et Sécurité civile | | | |
| | | | |
| | | | |
| | 1 | l | |

| LISE A. ROMAIN | | |
|---|--|--------------------------|
| | | - Résumé foire des ainée |
| Responsable de la Culture, famille et ainés | | |
| Comité : Ressources humaines | | |
| NAOMIE RIVET | | |
| Directrice générale Greffière-trésorière | | |

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER MARS 2023

2023-04-033

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-

Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars

2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-

Coulonge renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par LISE A.ROMAIN

Et résolu à l'unanimité

QUE d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du

1er mars 2023; tel que présenté (ou avec les

modifications suivantes.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 ASSIGNATION DES RESPONSABILITÉS ET COMITÉS AUX CONSEILLERS

2023-04-034

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-

Coulonge nomment :

| RESPONSABILITÉS | 1 ^{ER} CONSEILLER | 2 ^E CONSEILLER | | |
|----------------------------------|----------------------------|---------------------------|--|--|
| Finances | Nathalie | Chaque conseiller à | | |
| | INathalle | tour de rôle | | |
| Incendie | Philippe | Debbie | | |
| Sécurité civile | Nathalie | Philippe | | |
| Déchets, recyclage et composte | Gaétan | Philippe | | |
| Voirie, éclairage et circulation | Nathalie | Philippe | | |
| Aqueduc et égouts | Tout le conseil | | | |
| ОН | Debbie | | | |
| Culture, Famille et ainées | Lise | | | |
| Parcs | Philippe | Debbie | | |
| Aréna | Dave | Philippe | | |
| COMITÉS | | | | |
| Ressources humaines | Christine, I | Debbie et Lise | | |
| Fort-Coulonge/Mansfield | Tout le | e conseil | | |
| Consultatif en urbanisme | Gaétan | Dave | | |

ADOPTÉE

5.2 SYSTÈME DE CAMÉRA DE SURVEILLANCE POUR LE GARAGE MUNICIPAL ET LA CASERNE DE POMPIER

2023-04-035

ATTENDU QUE le garage municipal et la caserne de pompier

n'ont pas d'installation de caméra de surveillance et c'est une nécessité pour la

sécurité de l'immeuble;

Il est proposé par PHILIPPE OUELLET

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal de la

Municipalité du Village de Fort-Coulonge autorisent l'achat et l'installation de 4 caméras de surveillance d'une somme de 2 027,00 \$ + taxes avec l'entreprise WEPC Technology

Solutions.

ADOPTÉE

5.3 DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME *PROJETS* STRUCTURANTS FRR — VOLET 2

2023-04-036

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge

vise à revitaliser le Parc Davis afin de promouvoir le tourisme, améliorer les milieux de vie des citoyens et nouveaux résidents, célébrer notre culture et patrimoine, soutenir la

croissance économique et sociocommunautaire ;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge

désire d'embellir le parc et de rendre plus

 $accueillant \, ; \\$

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge,

procèdera à la demande de subvention du programme *Projets structurants FRR* —

Volet 2;

ATTENDU QU' le conseil municipal confirme un engagement

monétaire de 6 839,54 \$ pour bonifier ce projet, suite à l'acceptation et l'obtention de la subvention du programme *Projets structurants*

FRR — Volet 2;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de

Fort-Coulonge autorisent la Directrice générale à signer un protocole avec la MRC de Pontiac et donc le conseil dédit une somme monétaire de 6 839,54 \$ de leur budget pour ce projet.

ADOPTÉE

5.4 CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES— ACHAT REGROUPÉ — SOLUTION UMQ

2023-04-037

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les cités / au Code

municipal et à la Solution UMQ, la Municipalité du Village de Fort-Coulonge et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le

mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution

UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion

prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge

souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette

actuaires inc. en conséquence;

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**

Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fait partie intégrante des

présentes comme si récité au long;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son

adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés

et/ou élus, au choix de la municipalité ;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ -

sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1er janvier 2024 au

31 décembre 2028;

QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge

mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des

renseignements personnels;

QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge

s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité du Village de Fort-Coulonge durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Municipalité du Village de Fort-Coulonge joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à

la suite d'un appel d'offres public;

QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge

s'engage à respecter les conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du

mandat du consultant.

ADOPTÉE

5.5 RÉSOLUTION D'APPUIE-VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

2023-04-038

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac souhaite atteindre un taux de

détournement de 100 % de la mise en décharge

avec les ordures ménagères;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a déjà manifesté le désir

d'accueillir une installation potentielle de transformation des déchets desservant l'Outaouais et avec l'autorisation ministérielle, la Ville d'Ottawa et le comté de Renfrew avec la

résolution C.M. 2019-06-22;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac est un hôte volontaire et

qu'elle avait approuvé le règlement numéro 184-2012 pour exprimer son intérêt à titre de destinataire et fournir le zonage dans le

Pontiac;

ATTENDU QUE le Pontiac est facilement accessible de l'est et

de l'ouest par la route 148, le traversier de

Quyon et le barrage de Chenaux;

ATTENDU QU' une installation potentielle créera des emplois et

offrira une solution durable à 1,5 million de

personnes;

Il est proposé par DAVE HÉRAULT

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Village Fort-Coulonge appuie

l'implantation d'une installation de valorisation énergétique des déchets dans le Pontiac desservant l'Outaouais, la Ville d'Ottawa et le

comté de Renfrew.

ADOPTÉE

5.6 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

2023-04-039

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la

personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de

l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à

tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et

des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure

inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la

société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre

l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée

par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation

Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE** Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du

Village de Fort-Coulonge proclament le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de

souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

5.7 APPUI À LA MRC DE LOTBINIÈRE— ENCADREMENT DE L'UTILISATION DES BIOSOLIDES MUNICIPAUX

2023-04-040

CONSIDÉRANT QUE les élus du conseil de la MRC de Pontiac ont

reçu une demande d'appui à la résolution de la MRC de Lotbinière portant sur l'encadrement de

l'utilisation des biosolides au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les élus du conseil de la MRC de Pontiac, de

même que ceux de la MRC de Lotbinière, sont interpellés par les récents reportages sur l'utilisation de biosolides diffusés sur Radio-Canada à La Semaine verte et à Enquête;

CONSIDÉRANT QUE ces reportages font état que certains biosolides

semblent importés des États-Unis et qu'ils seraient potentiellement contaminés avec des PFAS, aussi appelés contaminants éternels;

CONSIDÉRANT QUE le volume de ces biosolides est immense et qu'il

représente un défi de gestion important pour le monde municipal, il y a lieu d'amorcer une sérieuse réflexion sur leur gestion afin d'éviter que ces derniers ne soient dirigés vers

l'incinération ou l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE la valeur fertilisante de ce produit est indéniable,

surtout en cette période d'instabilité politique, avec la volatilité actuelle du coût des engrais qui

affecte les producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation sécuritaire des biosolides au Québec

passe par une bonne analyse des biosolides générés et par la fixation de seuils de PFAS et de tout autre composé non souhaitable à ne pas dépasser, voir les interdire tout simplement s'ils

présentent un risque;

CONSIDÉRANT QUE

la fixation de seuils pourrait être couplée à une documentation des sources industrielles potentielles de PFAS dans la province afin de réduire le risque pour nos terres agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE

trois ordres professionnels représentant les chimistes, les agronomes et les vétérinaires ont exprimé des préoccupations concernant l'utilisation des biosolides et appellent la population et le gouvernement « à la plus grande vigilance» ainsi qu'à des actions

rapides;

CONSIDÉRANT QUE

le ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Benoit Charette, a confirmé que la réglementation concernant les biosolides sera modifiée dans les prochaines semaines afin de l'encadrer plus étroitement « pour s'assurer qu'on ne compromette pas l'intégrité de nos terres agricoles et qu'on ne menace pas la santé humaine »

Il est proposé par LISE A. ROMAIN Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil de la Municipalité du Fort-Coulonge appuient Village de résolution 012-01-2023 transmise par la MRC de Lotbinière :

DF

demander au ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Benoit Charrette, d'agir pour arrêter l'importation de biosolides étrangers et de donner rapidement suite à ses engagements de modifier le cadre réglementaire l'utilisation des biosolides;

DE

réitérer au ministre l'importance de l'utilisation sécuritaire des biosolides produits au Québec pour des MRC à caractère agricole afin que ce dernier n'empêche pas l'utilisation de ces produits indépendamment de la provenance;

DF

transmettre une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, aux municipalités locales de notre territoire ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ

pour appui;

DE

transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette, ainsi qu'au député provincial de Pontiac Monsieur André Fortin.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 2023-265 SUR LES DÉMOLITIONS DES **IMMEUBLES PATRIMONIAUX**

2023-04-041

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur GAÉTAN GRAVELINE que le règlement portant le numéro 2023-265 « règlement sur les démolitions des immeubles patrimoniaux », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

Le projet de règlement est déposé au conseil.

5.9 FRAIS D'UTILISATIONS POUR CARTE DE CRÉDIT

2023-04-042

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT** Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge

autorise la directrice générale, madame NAOMIE RIVET d'adhérer au paiement par

carte de crédit;

DE PLUS les membres du conseil de la Municipalité du

Village de Fort-Coulonge autorisent la directrice générale à signer tous les documents pertinents à ces services pour le compte de la municipalité.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2022 — SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

2023-04-043

CONSIDÉRANT QUE le schéma révisé de couverture de risques en

incendie est entré en vigueur le 1er mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la 5^e année du schéma révisé de couverture de

risques en incendie de la MRC de Pontiac s'est

terminé le 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie

exige qu'un rapport d'activité pour l'exercice précédent soit préparé, adopté par résolution et

transmis au ministre chaque année;

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du

Village de Fort-Coulonge adoptent le rapport annuel du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie pour 2022 et de

transmettre celui-ci au ministre.

ADOPTÉE

6.2 RÉSOLUTION — NOUVEAU POMPIER

2023-04-044

Il est proposé par PHILIPPE OUELLET

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge

entérine la résolution adoptée le 3 avril 2023 par la brigade des pompiers volontaires de Fort-Coulonge et accepte monsieur *Lyam Girard* au

sein de la brigade.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 ACHAT DE BALAIS

2023-04-045

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT** Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil municipal de la Municipalité du village de Fort-Coulonge accepte l'achat de 4 balais pour le Bobcat auprès de NOMAD d'une somme

de 2 404,96\$ avant taxes.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 PROJET DE SUBDIVISION

2023-04-046

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge a

procédé au lotissement du terrain 6 570 419;

ATTENDU QUE la municipalité du Village veule procéder à la

subdivision de ce terrain dans le but d'accueillir le plus de terrain possible étant desservir par

l'aqueduc seulement;

Il est proposé par DAVE HÉRAULT

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du

Village de Fort-Coulonge mandate la firme Courchesne-Fortin A.G Inc. à procéder à cette

subdivision.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. FINANCES

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS DE MARS 2023

2023-04-047

ATTENDU QUE Mme la Directrice générale, dépose son rapport

des dépenses autorisées depuis le dernier conseil, conformément à l'Article 7 du Règlement 2021-257 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de

la municipalité;

ATTENDU QUE les comptes du mois de mars ont été vérifiés par

NATHALIE DENAULT et PHILIPPE OUELLET

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation

aux fins de paiement;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT** Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 151 070,66 \$ se répartissant comme suit :

| Total | 151 070,66 | \$ |
|---------------------------------|------------|----|
| Opérations courantes à payer | 26 397,40 | \$ |
| Immobilisations payées | | \$ |
| Opérations courantes payées | 101 797,30 | \$ |
| Salaires payés | 22 875,96 | \$ |

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec Ce 1^{er} jour du mois d'avril 2023.

NAOMIE RIVET,

Directrice générale/Greffière-Trésorière

| 13. | DEMANDES À LA MUNICIPA | LITÉ | |
|-----|-------------------------------------|--|--|
| | | | |
| 44 | INFORMATION ALLY MEMOR | ES DU CONSEIL | |
| 14. | INFORMATION AUX MEMBR | ES DU CONSEIL | |
| | | | |
| 15. | INFORMATION MRC DE PON | ITIAC | |
| | | | |
| 16. | CORRESPONDANCE | | |
| | | | |
| 17. | SUIVI DE DOSSIERS | | |
| | | | |
| 18. | VARIA | | |
| | | | |
| 19. | PÉRIODE DE QUESTIONS | | |
| | | | |
| | Des questions et commentaire | es sont adressés au conseil relativement à divers | |
| | - | é du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu | |
| | | ommentaires qui sont adressés au conseil, madame | |
| | la maire met fin à la période de | questions. | |
| | | | |
| 20. | CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉI | | |
| | 0000 04 040 | | |
| | 2023-04-048 | | |
| | Il est proposé par NATHALIE DENAULT | | |
| | Et résolu à l'unanimité | | |
| | QUE | l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare | |
| | | la clôture de l'assemblée à 19h42. | |
| | | ADOPTÉE | |
| | Présidente | Secrétaire | |
| | | | |
| | CHRISTINE FRANCOEUR | NAOMIE RIVET | |
| | Maire | Directrice générale/Greffière- | |

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».